

Recherches sociographiques



Une élite mal connue: les avocats dans la société montréalaise au tournant du xxe siècle

Dominique Marquis

Volume 36, numéro 2, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056957ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056957ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marquis, D. (1995). Une élite mal connue: les avocats dans la société montréalaise au tournant du xxe siècle. *Recherches sociographiques*, 36(2), 307–325. <https://doi.org/10.7202/056957ar>

Résumé de l'article

Les avocats sont très présents dans la société québécoise, mais l'historiographie commence à peine à leur accorder un regard attentif. L'auteure a voulu contribuer à une meilleure compréhension de leur rôle et de leur place dans la société et l'élite montréalaise. Deux propositions principales se dégagent de ses analyses: une diversité d'intérêts dans les activités non juridiques des avocats favorise leur visibilité dans la société et leur permet de jouir d'un certain pouvoir ou d'une influence sur le pouvoir; les avocats forment un groupe socio-professionnel dont les membres, bien que n'appartenant pas à la même classe sociale, forment une élite qui participe au développement de la société montréalaise.

UNE ÉLITE MAL CONNUE: LES AVOCATS DANS LA SOCIÉTÉ MONTRÉALAISE AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE*

Dominique MARQUIS

Les avocats sont très présents dans la société québécoise, mais l'historiographie commence à peine à leur accorder un regard attentif. L'auteure a voulu contribuer à une meilleure compréhension de leur rôle et de leur place dans la société et l'élite montréalaise. Deux propositions principales se dégagent de ses analyses: une diversité d'intérêts dans les activités non juridiques des avocats favorise leur visibilité dans la société et leur permet de jouir d'un certain pouvoir ou d'une influence sur le pouvoir; les avocats forment un groupe socio-professionnel dont les membres, bien que n'appartenant pas à la même classe sociale, forment une élite qui participe au développement de la société montréalaise.

Depuis quelques années, l'historiographie s'est enrichie de nombreuses études sur des groupes socio-professionnels. Certaines d'entre elles ont examiné les effectifs d'un groupe, d'autres, l'idéologie, d'autres encore se sont attardées à l'évolution d'une profession. Ainsi, les médecins, les notaires, les hommes d'affaires, les infirmières, les enseignants et les commerçants de détail ont été étudiés, d'une manière ou d'une autre¹. Ces recherches ont non seulement apporté un éclairage nouveau sur la structure des professions, elles ont aussi fait ressortir le dynamisme de la société québécoise et des élites qui la composent.

* Cet article est tiré du mémoire de maître en histoire *Les avocats dans la société montréalaise au tournant du XX^e siècle*, Université du Québec à Montréal, 1989. Je tiens à remercier Fernande Roy et Paul-André Linteau pour leur soutien tout au long de cette recherche et pour leurs conseils et commentaires lors de la rédaction de cet article.

1. Voir, par exemple, BERNIER, 1979; PIERRE-DESCHÊNES, 1981; ROY, 1988; COHEN et DAGENAI, 1989; TASCHEREAU, 1992.

Il y a toutefois un groupe qui a peu fait l'objet d'examen attentifs, celui des avocats. Christine VEILLEUX, dans une recherche sur les gens de justice à Québec de 1760 à 1867, a voulu reconstituer la stratification sociale d'un groupe socio-professionnel beaucoup plus vaste qui comprend toutes les activités liées de près ou de loin à l'administration de la justice à Québec avant la Confédération, du magistrat au simple géôlier. Son étude, très exhaustive, met en lumière les valeurs intrinsèques et extrinsèques qui déterminent le rang d'un individu dans un groupe socio-professionnel (VEILLEUX, 1990, p. 3-4). Elle réussit ainsi à distinguer quatre strates chez ces gens de justice, qui permettent de définir la position sociale des individus et leur prestige par rapport aux autres membres de ce groupe.

Au tournant du XX^e siècle, le fait d'être membre d'une profession libérale était largement valorisé; avocat était presque automatiquement synonyme d'élite. La pratique du droit est une profession que la plupart des auteurs ayant étudié l'évolution de la société québécoise (FALARDEAU, 1972; LINTEAU *et al.*, 1979 et 1986) ont associée étroitement aux élites locales et, plus spécifiquement, à ce qui est appelé la petite bourgeoisie professionnelle ou traditionnelle. Les travaux sur le personnel politique ont aussi souligné le poids considérable des avocats (BOILY, 1972, p. 55-90). La profession d'avocat procurait déjà un statut particulier au sein d'une communauté; ouvrait-elle aussi d'autres avenues d'influence et de pouvoir? Veilleux l'a déjà démontré dans sa thèse pour la période antérieure à la Confédération à Québec, mais qu'en est-il au tournant du XX^e siècle à Montréal? Comment les avocats s'inséraient-ils au sein de l'élite?

La notion d'élite appelle tout de suite une précision: depuis 1910, plusieurs sociologues et philosophes ont réfléchi à ce concept et ont tenté d'y apporter une définition (ROCHER, 1969, p. 407-420; BOTTOMORE, 1970, p. 109-112). Vilfredo PARETO, le premier à la définir, a surtout mis l'accent sur la valeur «qualitative» des élites dont la circulation permettait la mobilité sociale des «meilleurs esprits». Gaetano MOSCA a voulu, pour sa part, démontrer que les élites forment une classe sociale, dirigeante ou dominante, mais non homogène. Il s'oppose ainsi à C. WRIGHT MILLS qui affirme l'existence d'une élite de classe, mais non d'une classe d'élite. Le compte rendu des nombreux débats sur cette question pourrait être long; pour cette recherche, j'ai choisi d'utiliser la définition proposée par Guy ROCHER parce qu'elle apporte une nuance entre les degrés de pouvoir exercé par les élites:

[...] l'élite comprend les personnes et les groupes qui, par suite du pouvoir qu'ils détiennent ou de l'influence qu'ils exercent, contribuent à l'action historique d'une collectivité, soit par les décisions qu'ils prennent, soit par les idées, les sentiments ou les émotions qu'ils expriment ou qu'ils symbolisent. (ROCHER, 1969, p. 412.)

Il existe différentes manières d'obtenir un surcroît de pouvoir ou d'influence en exerçant des activités dans différents secteurs de la société. Cette recherche veut montrer comment les avocats s'insèrent dans l'élite socio-économique à partir de leur profession. Tout le monde connaît Georges-Étienne Cartier, Wilfrid Laurier, Honoré Mercier, Raoul Dandurand ou Alphonse Desjardins. Ces avocats ont été

reconnus parce qu'ils occupaient une place de choix au sein de leur communauté² et non pas à cause de leur activité professionnelle proprement dite. Mais, y a-t-il un lien entre la profession d'avocat et l'insertion au sein de l'élite? Comment les avocats ont-ils utilisé leur profession pour se hisser dans l'élite sociale montréalaise?

Plutôt qu'à des avocats en particulier, je m'intéresse ici au collectif. Mon objectif est de voir comment les avocats, pris collectivement, se sont impliqués dans la société montréalaise du tournant du XX^e siècle et quelles orientations ils ont données à leur carrière. Je voudrais aussi brosser un premier portrait de ce groupe socio-professionnel, l'historiographie ne lui ayant pas encore accordé toute l'attention qu'il mérite.

Les avocats ne se sont pas toujours intéressés uniquement à la pratique du droit: on les retrouve sur les scènes politique, économique et socio-culturelle de la vie montréalaise. Dans un premier temps, je présenterai les différentes activités dans lesquelles ils se sont engagés, de façon plus ou moins soutenue selon les cas. Occupent-ils des postes importants là où ils se trouvent? Participent-ils au processus de prise de décision?

En examinant attentivement les différentes options choisies par les avocats, j'ai vu se dessiner des modèles de carrière où l'accent avait été mis sur un type particulier d'activités. Ces différentes carrières seront présentées en deuxième partie et permettront de mieux définir la place des avocats dans l'élite montréalaise et le caractère hétérogène de ce groupe. Mais tout d'abord, quelques précisions sur la méthodologie utilisée s'imposent.

Méthodologie

Cette étude a fait appel à la prosopographie, une méthode de recherche consistant principalement à confronter des notices biographiques, à mettre en série des informations individuelles. Elle est utile pour faire ressortir les caractéristiques communes d'un groupe. Cette approche a déjà été employée en histoire politique pour, d'une part, comprendre les rouages de l'action politique en analysant les liens sociaux et économiques des groupes et, d'autre part, connaître le rôle de ces groupes dans la société par un examen de la mobilité sociale des individus (STONE, 1971, p. 46-79). La prosopographie est maintenant aussi utilisée en histoire sociale; elle peut être appliquée à tous les groupes pour peu qu'il y ait une cohésion en leur sein (profession, origine ethnique, statut social...). L'intérêt de cette approche pour étudier les avocats repose principalement sur le fait qu'en les prenant collectivement, on peut en faire ressortir les caractéristiques convergentes et divergentes. Certaines études traitent individuellement des avocats les plus prestigieux et ne permettent pas d'avoir un portrait d'ensemble du groupe socio-professionnel. Il paraît évident

2. Par exemple, au sujet d'Alphonse Desjardins, voir LINTEAU, 1981, p. 42-43; au sujet de Georges-Étienne Cartier, voir YOUNG, 1982.

que certains avocats faisaient partie de l'élite³, l'étude prosopographique permettra de mesurer l'étendue de la participation de tous les membres du Barreau à l'élite montréalaise.

Tous les avocats retenus dans cette biographie collective ont pratiqué leur profession dans le district de Montréal et c'est généralement dans cette ville qu'ils ont développé les autres facettes de leur carrière. De plus, ils sont tous inscrits à la section Montréal du Barreau du Québec.

Le groupe étudié a été constitué à partir du Tableau général du Barreau du Québec⁴ de l'année 1915-1916. Tous les avocats inscrits à la section Montréal ont été retenus; ils étaient au nombre de 677. J'ai trouvé des informations sur 410 d'entre eux⁵ en me servant principalement des notices nécrologiques de la *Revue du Barreau*⁶; j'ai recueilli dans cette même revue des informations sur 345 individus inscrits au Barreau cette année-là. Différents répertoires biographiques⁷ ainsi que des ouvrages écrits par des avocats ou des juges, présentant des résumés de carrière de certains de leurs confrères (BEULAC et FABRE SURVEYER, 1949; DESLAURIERS, 1980 et 1989), ont aussi été utilisés d'une manière complémentaire et ont fourni des informations sur 65 autres avocats.

La chronique «Nos disparus» de la *Revue du Barreau* présente des notices nécrologiques de tous les avocats décédés depuis 1940, même de ceux qui ont cessé de s'inscrire au Barreau quelques années avant leur décès ou qui ont rapidement réorienté leur carrière. L'échantillon retenu me semble valide parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un groupe restreint composé d'individus qui auraient payé pour avoir une rubrique dans un dictionnaire biographique, mais de l'ensemble de ceux qui ont été, à un moment ou l'autre, inscrits au Barreau et qui sont décédés après 1940. Bien que les informations sur les avocats décédés avant 1940 aient été principalement trouvées dans des répertoires biographiques, je ne crois pas que le résultat global de la recherche en soit biaisé. Une trentaine des 65 individus pour lesquels les informations n'ont été trouvées qu'à l'aide de répertoires biographiques ont concentré leurs activités uniquement dans le secteur juridique.

3. Raoul Dandurand, Wilfrid Laurier, Frédéric L. Béique, Georges Vanier, etc.

4. Le Tableau général du Barreau du Québec indique le nom, le lieu de résidence, le mois et l'année d'admission au Barreau de tous les avocats inscrits pour une année donnée. Il est divisé selon les sections de l'époque: Montréal, Québec, Saint-François, Trois-Rivières, Arthabaska, Bedford et Ottawa.

5. Un échantillon de 410 avocats sur une possibilité de 677 constitue une bonne représentation. Voir STONE, 1971, p. 61.

6. Il s'agit de la chronique «Nos disparus» publiée dans chaque numéro de la revue. Le principal auteur de ces chroniques était Jean-Jacques Lefebvre.

7. La liste des répertoires biographiques utilisés est donnée en annexe.

L'utilisation des répertoires biographiques comme source d'information a déjà été discutée par plusieurs auteurs. (ROBERT, 1975, p. 54-76; BOUCHARD, OTIS et MARKOWSKI, 1985.). Qu'il s'agisse de notices nécrologiques, d'articles contenus dans un dictionnaire biographique ou dans un livre présentant des juges ou des bâtonniers, tous ces comptes rendus de vie et de carrière visent généralement à illustrer une profession mais aussi à encenser l'individu concerné. Ils présentent les principaux événements qui ont marqué sa vie, et l'importance accordée à une activité par rapport à une autre varie selon la sélection de l'auteur. Mais, pour une utilisation sérielle, ces sources deviennent très utiles quand il y a constance de l'auteur dans l'utilisation ou l'omission de certaines informations.

Dans le cas des avocats, les notices nécrologiques et les répertoires biographiques s'avèrent les sources les plus complètes pour l'examen collectif de ce groupe. Les nombreux renseignements qu'on y trouve donnent une bonne image de la diversité des activités exercées par les avocats. Toutefois, l'auteur n'a pas nécessairement eu accès à toutes les informations touchant l'avocat dont il dresse la biographie. Certains faits sont connus de l'ensemble de la communauté et donc plus faciles à répertorier. Si l'individu a occupé un poste de juge ou de bâtonnier, s'il a occupé un poste électif au sein d'un gouvernement ou s'il a assumé la présidence d'un organisme socio-culturel important, ce sont là des renseignements accessibles à tous et que l'auteur des notices ne peut omettre. Ainsi, les activités politiques telles que les fonctions de député, ministre ou sénateur sont mises en évidence dans ce genre de sources parce que plus largement publiques qu'une participation à la Chambre de commerce ou à l'Action catholique.

Il est plus difficile de connaître l'importance du portefeuille d'actions d'un avocat, ainsi que les détails de sa participation à des conseils d'administration d'entreprises, surtout si elles n'ont pas une grande envergure. Ces informations d'ordre plus privé sont moins accessibles. C'est pourquoi il faut toujours tenir compte que les renseignements contenus dans les sources utilisées fournissent une représentation restreinte de la réalité en ce qui concerne les activités économiques et administratives⁸. Malgré ces limites, ces sources sont précieuses pour poser les premiers jalons d'une étude.

Pour chaque individu, une fiche a été remplie. Elle permettait de relever les informations suivantes: nom, mois et année d'admission au Barreau, date et lieu de naissance, date de décès, nom des parents et profession du père, lieux d'études, nom de l'épouse. Sur le plan professionnel, cette fiche renseignait sur la spécialisation juridique choisie par l'avocat, sur son type de pratique (en société ou seul), sur l'obtention éventuelle d'un poste de juge ou d'autres fonctions dans l'appareil judiciaire et sur ses activités au sein du Barreau. Une dernière section indiquait

8. Les données sur les activités économiques des avocats contenues dans cet article diffèrent légèrement de celles utilisées dans mon mémoire, une recherche dans d'autres sources ayant été effectuée depuis.

si l'avocat avait exercé des activités para-juridiques, divisées comme suit: politiques, économiques, socio-culturelles, journalistiques ou militaires.

Ensuite, pour établir une comparaison entre les carrières anglophones et francophones, une division linguistique s'imposait. N'ayant aucun moyen à ma disposition pour vérifier exactement la langue maternelle, la consonance des noms et des prénoms des avocats et de leur père et les lieux d'études des premiers ont été utilisés comme indices de leur appartenance linguistique. La division linguistique des avocats pour lesquels j'ai recueilli des informations s'établit comme suit: sur les 410 avocats retenus, 279 (68%) sont d'origine francophone et 131 (32%), anglophone.

Un deuxième type de division des avocats s'est avéré nécessaire pour, d'une part, faciliter la compilation des données et, d'autre part, pour mieux suivre l'évolution de la profession dans le temps. Trois cohortes chronologiques ont donc été créées à partir de l'année de naissance des avocats.

La première cohorte regroupe les individus nés entre 1837 et 1870, soit 68 francophones et 26 anglophones pour un total de 94, ce qui représente 23% du groupe. La deuxième cohorte, celle qui rassemble le plus d'avocats pour la période la plus courte, inclut ceux qui sont nés entre 1871 et 1880: 122 francophones et 45 anglophones, pour un total de 167, soit 41% du groupe total. Les avocats qui, en 1915-1916, étaient les plus jeunes du Barreau ont été rassemblés dans une troisième cohorte: 89 francophones et 60 anglophones ont vu le jour entre 1881 et 1892. Ils représentent 36% du groupe avec un nombre total de 149 individus.

Le droit et plus...

Du point de vue de leur participation à l'élite, les avocats se distinguent par des activités non juridiques qu'ils ajoutent à leur activité professionnelle. Même si ma recherche a porté sur trois cohortes d'avocats, les limites de cet article m'imposent de présenter surtout les résultats d'ensemble.

Tous les avocats étudiés ont un même point de départ: une admission au Barreau. À l'intérieur même de la profession, des variantes se dessinent: on trouve deux modes de pratique, seul ou en société. Au tournant du XX^e siècle, il semble que le premier soit devenu chose du passé; la pratique en société est généralisée et il s'agit souvent de sociétés à multiples partenaires⁹.

Les postes de juge, protonotaire, greffier, procureur ou registrateur apparaissent comme une extension naturelle de la profession d'avocat¹⁰. Les francophones ont

9. Seulement 1% des avocats du groupe pratiquent seuls durant toute leur carrière contre 56% qui exercent leur profession seulement en société; 11% ont débuté leur carrière seuls pour s'associer par la suite; 4% ont fait partie de contentieux de compagnies. Pour 28% des avocats du groupe, aucune mention ne figurait à ce sujet dans les sources consultées.

10. Près de 30% des avocats sont promus, au cours de leur carrière, à des postes supérieurs.

davantage accès à ces postes qui sont souvent le résultat de nominations politiques. Quand les anglophones y sont appelés, il n'est pas rare toutefois que ce soit plus tôt au cours de leur carrière. Les activités au sein du Barreau¹¹ sont aussi un indice de la place occupée par certains avocats dans l'élite de leur profession; environ 30% d'entre eux participent, d'une manière ou d'une autre, à la gestion du Barreau.

La forte proportion de juges dans le groupe (tableau 1) jette un éclairage nouveau sur la profession de juge. En effet, près d'un avocat sur quatre a accédé à cette fonction au cours de sa carrière. Bien que l'on puisse expliquer cette situation par le nombre plus restreint d'avocats exerçant leur profession à cette époque, cette information constitue un indice significatif de la position élitiste des avocats à Montréal. Ce poste garantissait certains pouvoirs au sein de l'appareil judiciaire; il était de plus synonyme d'un prestige supplémentaire, lié à ces pouvoirs.

Les avocats francophones seraient plus impliqués dans la vie de leur communauté, sur le plan juridique; les avocats de municipalités, les juges municipaux, les diverses spécialisations en droit municipal ou paroissial en témoignent¹². On constate aussi que les anglophones et les francophones s'intéressent beaucoup au droit corporatif et commercial¹³.

La pratique d'activités non juridiques est très répandue chez les avocats montréalais de la première moitié du XX^e siècle; 80% d'entre eux exercent au moins une autre activité que le droit (tableau 2). On les rencontre dans tous les secteurs de la société et leur implication est plus ou moins importante selon les individus.

Mises à part les activités socio-culturelles, qu'on peut répartir dans des catégories très différentes, ce sont les activités politiques qui attirent le plus grand nombre d'avocats et parmi celles-ci, les «fonctions politiques» sont les plus importantes (tableau 3). Cette participation à la vie politique de la société donne accès à des lieux de pouvoirs importants et permet de faire valoir ses idées et ses projets et parfois d'imposer ses volontés, surtout si on occupe un poste clé dans un gouvernement.

Les avocats profitent aussi des privilèges découlant de la présence de certains d'entre eux dans le conseil d'administration de diverses entreprises¹⁴. Cela constitue un bon indice de la place de ce groupe socio-professionnel au sein de l'élite. Avec un taux de participation non négligeable de 20%, les avocats s'assurent d'une

11. Les principaux postes reliés aux activités du Barreau sont bâtonnier de Montréal ou de la province, trésorier, conseiller, syndic et secrétaire.

12. On relève 9 mentions de spécialisation en droit municipal et 15 avocats de municipalité chez les francophones, contre aucune mention dans ce domaine chez les anglophones.

13. On trouve 49% d'avocats appartenant à ce type de pratique juridique, dont 42% chez les francophones et 59% chez les anglophones.

14. Trente-neuf avocats ont occupé au moins un poste de président de conseil d'administration, 26 francophones et 13 anglophones; 37 francophones et 27 anglophones ont siégé à un ou plusieurs conseils d'administration.

TABLEAU 1

Nominations de juges chez les avocats membres du Barreau de Montréal selon le type de cours (1915-1916)*

Cohortes	Types de cours							Nombre de mentions	Nombre d'individus	Population totale	
	Suprême	Échiquier du Canada	Banc du Roi (appel)	Supérieure	Circuit ou Magistrat de la paix	Session Municipale	Jeunes délinquants				
Francophones											
1	1	0	2	16	0	2	2	1	24	21 (31)	68
2	1	0	3	12	3	0	12	1	32	31 (25)	122
3	0	1	0	6	5	9	2	2	25	22 (25)	89
Total	2	1	5	34	8	11	16	4	81	74 (27)	279 (100)
Anglophones											
1	0	0	4	3	0	1	0	0	8	6 (23)	26
2	0	0	1	4	0	1	0	0	6	5 (11)	45
3	0	0	3	2	2	0	2	0	9	8 (13)	60
Total	0	0	8	9	2	2	2	0	23	19 (15)	131 (100)
Grand total	2	1	13	43	10	13	18	4	104	93 (23)	410

SOURCE : Fichier biographique constitué à partir des différents répertoires.

* Il peut y avoir plus d'une mention par individu. Le chiffre entre parenthèses indique le pourcentage pour l'ensemble des cohortes.

TABLEAU 2

Activités autres que juridiques exercées au cours de leur vie par les avocats membres du Barreau de Montréal* (1915-1916)

Cohortes	Activités						Nombre de mentions	Nombre d'individus	Population totale
	Politiques	Économiques	Militaires	Journalistiques	Socio-culturelles				
Francophones									
1	37	14	2	6	48		107	56 (82)	68
2	62	22	6	15	83		188	102 (84)	122
3	37	14	5	4	54		114	68 (76)	89
Total	136 (49)	50 (18)	13 (5)	25 (9)	185 (66)		409	226 (81)	279 (100)
Anglophones									
1	7	4	1	1	7		20	14 (54)	26
2	11	16	7	2	27		63	35 (80)	45
3	23	12	26	2	41		104	52 (85)	60
Total	41 (31)	32 (24)	34 (26)	5 (4)	75 (57)		187	102 (77)	131 (100)
Grand total	177 (43)	82 (20)	47 (11)	30 (7)	260 (63)		596	328 (80)	410

SOURCE : Voir tableau 1.
* Il peut y avoir plus d'une mention par individu. Le chiffre entre parenthèses indique le pourcentage par cohorte et variable.

présence soutenue dans les secteurs économique et administratif de la société montréalaise.

Les avocats montréalais exercent principalement leurs fonctions administratives dans le secteur financier. En effet, on les rencontre davantage au sein d'institutions financières, de compagnies d'assurances ou de compagnies de gestion de biens immobiliers que dans des industries manufacturières ou des entreprises plus strictement commerciales.

Une participation aux rouages économiques peut aussi passer par la possession d'actions d'une entreprise. La cueillette de données n'a permis de relever que neuf mentions d'individus ayant des intérêts ou des actions dans une entreprise ou une société quelconque. Il s'agit manifestement d'une sous-évaluation due au caractère privé de cette information. La place qu'ils ont occupée dans l'activité économique en général mériterait d'être éclaircie. Une recherche dans d'autres sources que celles utilisées ici serait enrichissante.

Un tel exercice a été fait pour connaître le taux de participation des avocats à la Chambre de commerce de Montréal. Les notices nécrologiques et biographiques n'ont fait mention que de dix avocats francophones membres de la Chambre de commerce et d'un seul anglophone membre du Board of Trade. Or, une étude sur la Chambre de commerce de Montréal au tournant du siècle a indiqué que parmi toutes les professions libérales représentées dans cette association, les avocats ont rapidement pris et conservé la majorité (ROY, 1988, p. 83). Un examen des listes de membres tirées du *Bulletin de la Chambre de commerce de Montréal*¹⁵ a modifié largement mes données de départ. Elles ont permis de relever 74 avocats du groupe à l'étude, membres de cette association, soit 27% des francophones. Les listes n'étant plus publiées dans le *Bulletin* à partir des années 1930, ce nombre pourrait être plus élevé.

Le même exercice n'a pu être fait pour les anglophones, étant donné la difficulté d'accès aux listes du Montreal Board of Trade. On peut néanmoins supposer qu'un phénomène similaire s'est produit dans leur cas et qu'un nombre non négligeable d'avocats ont également été membres de cette association.

Les autres activités non juridiques, sans avoir de relation directe avec le pouvoir, mettent en lumière la présence soutenue des avocats dans la société, dans des secteurs aussi différents que le journalisme, les sociétés d'histoire, les sociétés nationales et les organismes de charité¹⁶.

15. Cette recherche a principalement été effectuée à partir du fichier constitué par Fernande Roy. Celui-ci présentait tous les membres de la Chambre de commerce de Montréal jusqu'en 1914. Pour la période de 1914 à 1930, les listes de membres publiées dans le *Bulletin* ont été compilées.

16. Ce sont là trois exemples des multiples activités socio-culturelles dans lesquelles on trouve les avocats, sans oublier les associations à caractère économique et les associations culturelles, c'est-à-dire d'intérêts artistiques, scientifiques ou culturels.

TABEAU 3

Types d'activités politiques exercées au cours de leur vie par les avocats membres du Barreau de Montréal (1915-1916)*

Cohortes	Types d'activités			Nombre de mentions	Nombre d'individus	Population totale
	Politiques	Dans des organismes publics	Dans des organisations politiques			
Francophones						
1	31	13	5	49	37 (54)	68
2	41	22	16	79	62 (51)	122
3	19	17	10	46	37 (42)	89
Total	91 (33)	52 (19)	31 (11)	174	136 (49)	279 (100)
Anglophones						
1	6	3	0	9	7 (27)	26
2	3	6	3	12	11 (24)	45
3	18	10	1	29	23 (38)	60
Total	27 (21)	19 (15)	4 (3)	50	41 (31)	131 (100)
Grand total	118 (29)	71 (17)	35 (9)	224	177 (43)	410

SOURCE : Voir tableau 1.

* Il peut y avoir plus d'une mention par individu. Le chiffre entre parenthèses indique le pourcentage par cohorte et variable.

En examinant les éléments recueillis, on constate que certains liens peuvent exister entre des activités qui, à première vue, ne semblent pas toujours avoir de relations entre elles. Il suffit de poser de nouvelles questions à ces données pour avoir une image différente du rôle joué par les avocats à Montréal en cette première moitié du XX^e siècle. Ces questions visent à les replacer dans un contexte plus global, à examiner leur carrière comme un tout et non plus comme une série d'activités diverses sans rapport les unes avec les autres.

La plupart des questions mettent en valeur un aspect de la carrière juridique de l'avocat en rapport avec une activité non juridique. Ainsi, la carrière des avocats d'affaires, des juges et des membres dirigeants du Barreau sera examinée sous un angle différent.

La première liaison que l'on peut établir s'applique à la fonction de juge. Une nomination à la magistrature revêt souvent un aspect politique. Les gouvernements choisissent généralement des individus qui partagent leurs orientations politiques pour présider aux différentes cours sous leur juridiction.

Un nombre important d'avocats montréalais, 43 %, ont exercé, d'une façon plus ou moins intensive, une activité politique. Certains d'entre eux n'ont occupé que des postes de députés, pour une période plus ou moins brève, d'autres ont tenté de se faire élire, sans succès. Ces individus sont-ils des candidats potentiels au poste de juge grâce à leur affiliation connue à une organisation politique? L'examen des fiches individuelles a montré que 33 % des juges, de différentes cours, ont effectivement été députés ou candidats défaits avant leur nomination¹⁷.

Il existe d'autres fonctions qui relèvent de nominations politiques, comme celles au sein d'organismes gouvernementaux¹⁸. Parmi les avocats occupant de tels postes, 3 % ont été actifs sur l'une ou l'autre des différentes scènes politiques¹⁹.

Ces liens entre nominations et exercice d'activités politiques font ressortir l'importance des affiliations politiques dans la composition du personnel responsable de la gestion des appareils judiciaires et gouvernementaux. Ils donnent un bon indice de l'utilisation de la carrière d'avocat comme tremplin vers des fonctions publiques.

À l'aide de mises en relations spécifiques au secteur des activités économiques ou administratives se dessine une carrière au caractère différent de celle orientée vers la politique. Trois éléments ont été retenus pour établir les liens dans le secteur économique: une spécialisation en droit des affaires, la participation à plusieurs

17. La proportion est de 36 % chez les francophones et 21 % chez les anglophones. Il faut toutefois noter que les données sur les défaites électorales peuvent être incomplètes dans les répertoires biographiques.

18. Les organismes gouvernementaux sont principalement des commissions d'enquête ou des commissions administratives (ex.: Commission des liqueurs).

19. La proportion est plus grande chez les francophones: 43 % contre 26 % chez les anglophones.

conseils d'administration et, pour les francophones seulement, une adhésion à la Chambre de commerce.

Les avocats d'affaires, c'est-à-dire ceux qui ont une spécialisation en droit des affaires, participent-ils à des conseils d'administration? Il appert que plus de la moitié de ces spécialistes siègent à un ou plusieurs conseils d'administration. On y trouve 8 francophones et 15 anglophones, soit 61% de ceux qui siègent à de tels conseils.

Les avocats liés au monde économique, par l'entremise des conseils d'administration, sont-ils aussi membres de la Chambre de commerce? Le relevé des données indique que 42% des avocats francophones qui siègent à un conseil d'administration sont membres de la Chambre de commerce. Leur implication ne se limite donc pas à une simple présence à un conseil d'administration, leur participation à la Chambre de commerce témoigne de leur intérêt pour le secteur des affaires²⁰. Les informations recueillies laissent donc entrevoir la présence, au sein du groupe étudié, d'un noyau d'avocats ayant orienté leur carrière dans le secteur des activités économiques. Ils formeraient une élite dont les intérêts convergeraient vers le développement et la progression du milieu des affaires montréalais. Je dois toutefois rappeler que les données recueillies ne livrent qu'une image incomplète de la participation des avocats au monde des affaires.

J'ai jugé approprié d'examiner si les dirigeants du Barreau avaient adhéré en grand nombre à la Chambre de commerce. En effet, ils ont pu chercher à s'associer à un organisme qui défend les valeurs de propriété privée, de libre entreprise et de progrès économique. Un des rôles du Barreau étant de s'assurer que les avocats conserveront toujours intégrité et prestige face à l'ensemble de la population, l'adhésion de certains dirigeants à la Chambre de commerce peut s'avérer un bon outil de promotion de leur profession et un véhicule efficace de ses valeurs.

C'est dans une proportion de 39% que les avocats francophones occupant un poste de direction au sein du Barreau ont aussi été membres de la Chambre de commerce. Il est donc intéressant de constater que le Barreau ne se tient pas à l'écart des autres organismes qui visent à promouvoir le développement économique des Canadiens français et qu'une certaine association entre gens d'affaires et professionnels du droit existait dans la société montréalaise.

Les types de carrières chez les avocats

La carrière d'avocat s'avère donc un excellent tremplin vers de nombreuses autres activités où le pouvoir et le prestige se côtoient. La spécialisation que certains

20. Les objectifs de la Chambre de commerce du district de Montréal étant, entre autres, de permettre aux francophones « de se faire entendre, participer à la prise de décision, agir sur l'orientation de ce développement économique qu'ils admirent ». (ROY, 1988, p. 74-75.)

d'entre eux donnent à leur carrière, en exerçant des activités étroitement liées les unes aux autres, est aussi un facteur déterminant dans leur volonté de s'imposer au sein de l'élite sociale. Il est maintenant possible d'identifier différents types de carrières et d'avoir ainsi une représentation plus complète des activités professionnelles des avocats.

Le premier type, que nous appelons «juridique», comprend les avocats dont la carrière aurait été exclusivement consacrée à la pratique du droit, avec ou sans nomination à des fonctions supérieures. Ceux qui auraient tenté, sans succès, leur chance sur la scène politique ont aussi été comptabilisés dans cette catégorie; 231 avocats, soit 56% du groupe, correspondent à ce portrait et, parmi eux, 79 sont anglophones²¹.

Dans la deuxième catégorie, ont été réunis les avocats dont l'activité dominante s'est orientée vers la politique. Ceux qui, non seulement ont été députés durant plus d'un mandat, mais ont aussi occupé des postes importants au sein des gouvernements (ministre, sénateur, etc.) appartiennent à ce type. De cette manière, en tenant compte du nombre d'années d'activités et de l'importance des postes occupés, une minorité d'avocats, seulement 10% de l'ensemble, compose ce type «politique»²² bien que 43% aient exercé des activités politiques, à un moment ou l'autre de leur carrière.

En organisant principalement leur vie professionnelle autour d'activités politiques, ces avocats se démarquent de l'ensemble des membres de leur profession et de la majorité de la population. L'examen de ce type de carrières renvoie l'image d'avocats politiciens qui, tout en maintenant un lien avec leur profession juridique, ont souvent accès à des postes où le pouvoir est encore plus important. Leur formation et leur familiarité avec les lois sont souvent des atouts majeurs dans leur progression au sein de l'appareil gouvernemental.

Un profil «économique» a été établi en tenant compte des limites des sources relatives à ce type d'activités. Les informations compilées ne concernant que la participation d'un individu à des conseils d'administration et, pour les francophones, l'adhésion à la Chambre de commerce, nous avons principalement retenu ces éléments pour constituer un modèle de carrière axée sur des activités économiques. La mention de spécialisation en droit des affaires, jumelée à un des deux premiers critères, a aussi été prise en considération. Sur l'ensemble du groupe, seulement 9% ont rencontré ces critères, soit 21 francophones et 17 anglophones.

Nous retrouvons dans cette catégorie l'avocat brasseur d'affaires ou administrateur, l'individu qui met ses connaissances juridiques au service des entreprises et acquiert ainsi le pouvoir d'influencer des décisions importantes dans différents secteurs de l'économie.

21. De plus, 51 des 93 avocats ayant occupé un poste de juge se classent dans cette catégorie.

22. On y retrouve 39 individus, 33 francophones et 6 anglophones.

Le profil «socio-culturel» rassemble les avocats qui auraient fait leur marque par une voie différente de la politique ou des activités économiques. Ceux qui s'inscrivent dans cette catégorie ont eu des carrières très différentes. Seulement 18 individus, dont 12 francophones, ont pu y être classés, ce qui représente 4% du groupe. On y retrouve 2 diplomates²³, 2 journalistes²⁴, 3 enseignants ou directeurs de maison d'enseignement²⁵, 1 homme d'église et 10 individus qui ont cherché à revaloriser des aspects socio-culturels de la société, en s'impliquant dans des sociétés historiques, numismatiques ou autres²⁶.

L'orientation plus intellectuelle donnée à la majorité de ces carrières permet de nuancer l'image de l'avocat attiré par le pouvoir; il exerce alors son influence ailleurs que dans la politique ou les affaires quoique ses interventions soient parfois aussi remarquées que celles d'un sénateur ou d'un membre de conseil d'administration.

Certains avocats ne peuvent s'inscrire dans aucun des profils présentés. Tout en concentrant leur carrière sur le droit, ils ont siégé à des conseils d'administration, ont été élus députés ou conseillers municipaux pour un mandat, ou ont reçu des nominations au sein d'organismes gouvernementaux. Mais ces différentes activités, exercées de façon sporadique, ne permettent pas de les inclure dans un profil politique ou économique; de même, elles ne rencontrent pas les critères du modèle juridique. Une catégorie «mixte», qui regroupe 19% des avocats étudiés, a été créée pour ceux qui ont occupé ces diverses fonctions, sans toutefois changer l'orientation première de leur carrière²⁷.

Il était donc possible pour un avocat de maintenir une activité professionnelle importante en droit, tout en étant impliqué dans d'autres secteurs de la société. Sans y concentrer entièrement leurs activités, les avocats à profil mixte ont réussi à se tailler une place dans des domaines où ils pouvaient exercer une certaine influence sur le pouvoir.

Ces différents types sont la preuve que la carrière d'avocat est un véritable tremplin vers de nombreuses autres activités. On ne peut parler d'homogénéité dans cette profession, la diversité des intérêts et la variété des options choisies témoignent de toutes les orientations que peut prendre une carrière qui, au départ

23. Par exemple, le général Georges Vanier.

24. L'examen d'autres sources permettrait certainement de majorer ce nombre. L'étude de Christine Veilleux met en lumière qu'avant 1867, on trouve beaucoup plus de gens de justice que de prêtres ou de médecins dans la vie littéraire québécoise, la situation pourrait avoir été semblable au tournant du XX^e siècle à Montréal (VEILLEUX, 1990, p. 444-446).

25. Édouard Montpetit est un bon exemple d'avocat préoccupé par l'amélioration de l'éducation supérieure au Québec.

26. Certains de ces avocats peuvent avoir abandonné la pratique plus ou moins tôt, mais ils restent néanmoins inscrits au Barreau.

27. On y trouve 57 francophones et 22 anglophones, soit un total de 79 individus.

était juridique. Il est maintenant possible de comprendre par quelle voie, politique, économique-administrative ou socio-culturelle, les avocats s'inscrivent dans l'élite.

Il ne faut toutefois pas négliger l'importance quantitative du profil juridique. Comme 56% des effectifs s'y retrouvent, on peut estimer que plusieurs avocats ne cherchaient pas à rehausser leur statut social, étant satisfaits du prestige lié à leur seule profession. Il est aussi plausible que certains d'entre eux ne réussissent pas à s'élever dans la hiérarchie sociale malgré leurs efforts²⁸.

Le rôle des avocats dans la société montréalaise ne se limite pas à celui de représentant de la population au sein d'un gouvernement ou de conseiller juridique dans une entreprise. Les avocats peuvent aussi jouer un rôle d'agent de promotion de valeurs, en proposant et défendant une certaine définition de l'ordre social. Leur présence et leur action, dans pratiquement tous les secteurs de la société montréalaise, ainsi que le prestige accordé à leur profession par l'ensemble de la population, les placent dans une position privilégiée pour être les porte-parole d'un groupe dirigeant qui entend bien orienter cette société selon ses propres valeurs²⁹.

*
* *

Les avocats ont joué un rôle important et diversifié dans la société montréalaise du début du XX^e siècle. Ils ont contribué à son dynamisme et à son essor par leur participation dans des secteurs aussi variés que la politique, la gestion d'entreprises, le journalisme ou l'éducation.

Cette recherche a mis en valeur des nuances entre les avocats francophones et anglophones à Montréal. Bien que les deux groupes n'aient pas fait les mêmes choix dans l'orientation de leur carrière, il semble, à la lumière des renseignements recueillis, qu'on trouve autant d'avocats anglophones que francophones dans les différents secteurs clés de la société.

Les francophones semblent avoir été plus actifs en politique, mais les anglophones ont quand même largement utilisé ce moyen pour se hisser à des degrés supérieurs de la hiérarchie sociale. Dans le secteur des affaires, les francophones se sont taillé une bonne place, en diversifiant leurs activités et en occupant bon nombre de postes de présidents de conseils d'administration. Aux postes de commande, au gouvernement ou dans des entreprises, on peut donc retrouver des avocats francophones et anglophones. Toutefois, autant chez les anglophones que chez les francophones, le groupe des avocats comporte une bonne portion de gens plus influents que dirigeants.

28. Il est surtout ici question des candidats défaits, ceux qui n'ont pas eu accès à l'appareil législatif des gouvernements.

29. Une étude précise de la vision qu'ont les avocats de leur rôle social serait à faire.

Il reste encore beaucoup de points à éclaircir au sujet de ce groupe socio-professionnel. Tout d'abord, il faudrait pousser plus loin la recherche pour dégager clairement les origines sociales des avocats. De même, l'examen de tout le secteur des activités économiques des avocats demanderait à être approfondi; il faudrait trouver les listes d'actionnaires de la plupart des entreprises montréalaises de l'époque, ainsi que les listes des membres des conseils d'administration. Pour tendre à un résultat optimum sur les activités para-juridiques des avocats, il faudrait faire un exercice semblable pour plusieurs associations, qu'elles soient nationales, économiques ou socio-culturelles.

Malgré ses limites, ma recherche a pris la mesure de l'insertion des avocats dans l'élite sociale montréalaise. Elle représente un apport intéressant, quoique modeste, à l'étude des élites.

L'utilisation de la prosopographie a été très avantageuse pour fournir une foule d'informations de même nature sur de nombreuses personnes. L'utilisation sérielle des informations contenues dans les notices nécrologiques et biographiques s'est avérée efficace pour dresser un portrait d'ensemble de ce groupe socio-professionnel. Une étude plus poussée des 410 individus aurait été trop complexe, parfois même impossible compte tenu des sources disponibles.

L'étendue et la diversité des activités des avocats prouvent qu'ils sont présents dans tous les secteurs de la société et que, souvent, ils sont en mesure d'utiliser cette présence pour exercer certaines pressions sur le pouvoir. Les avocats montréalais ne forment pas une classe sociale³⁰, mais, suivant la définition de Guy Rocher, ils sont tous membres d'une élite, qu'elle soit dirigeante ou influente.

Cette recherche a nettement mis en lumière l'hétérogénéité de ce groupe et a apporté une dimension nouvelle à l'étude des élites montréalaises: celle des avocats et de leur présence dans la société. Bien sûr, l'élite n'est pas constituée uniquement d'avocats, mais il est maintenant possible de comprendre comment le fait d'exercer cette profession permettait à des individus leur insertion dans l'élite.

Dominique MARQUIS

30. Bien que la majorité d'entre eux fassent partie de la petite bourgeoisie, certains se démarquent par leurs activités et s'insèrent dans la moyenne ou même, dans la grande bourgeoisie.

ANNEXE

Liste des répertoires biographiques utilisés

- BEAULIEU, Yves *et al.*, *Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978*, Québec, Bibliothèque de la législature, 1980.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Le Canada, l'Amérique, géographie, histoire », supplément du *Dictionnaire Beauchemin canadien*, Montréal, Librairie Beauchemin ltée, 1968.
- MORGAN, Henry James, *The Canadian Men and Women of the Time; a Handbook of Canadian Biography 1912 of Living Characters*, Toronto, William Briggs, 1921.
- OUIMET, Raphaël, *Biographies canadiennes-françaises*, Ottawa / Montréal, 1921.
- PRINCE, Lorenzo *et al.*, *Montreal, Old and New, Entertaining, Convincing, Fascinating*, Montréal, International Press Syndicate, s.d.
- PRINCE, Lorenzo *et al.*, *Qui êtes-vous ?*, Montréal, Édition du Canada français, 1946.
- ROBERTS, Charles C. et Arthur L. TURNWELL, *A Standard Dictionary of Canadian Biography. The 1934-1938 Canadian Who was Who*, Toronto, Trans-Canada Press.
- WALLACE, Stewart, *Who's Who in Canada, an Illustrated Biographical Record of Men and Women 1911- of the Time*, Toronto, International Press.
- WALLACE, Stewart, *The MacMillan Dictionary of Canadian Biography*, Toronto, Macmillan, 1926.

BIBLIOGRAPHIE

- BEULAC, Pierre et Edouard FABRE SURVEYER, *Le centenaire du Barreau de Montréal, 1849-1949*, 1949 Montréal, Librairie Ducharme.
- BERNIER, Jacques, « Les praticiens de la santé au Québec 1871-1921, quelques données statistiques », 1979 *Recherches sociographiques*, XX, 1 : 41-58.
- BOILY, Robert, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », dans : Richard DESROSNIERS, *Personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 55-90.
- BOTTOMORE, T.B., « Élités », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 109-112, 1970.
- BOUCHARD, Gérard, Yves OTIS et France MARKOWSKI, « Les notables du Saguenay au 20^e siècle à travers deux corpus biographiques », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 1 : 3-23, 1985.
- BOURASSA, Guy, « Les élites politiques de Montréal : de l'aristocratie à la démocratie », dans : Richard DESROSNIERS, *Personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 117-142, 1972.
- COHEN, Yolande et Michèle DAGENAIS, « Les infirmières hygiénistes de la ville de Montréal : du service privé au service civique », *Histoire sociale / Social History*, 22, 44 : 219-246, 1989.
- DESLAURIERS, Ignace, *La Cour supérieure du Québec et ses juges, 1849-1^{er} janvier 1980*, Québec, 1980 Ministère de la Justice.
- DESLAURIERS, Ignace, *Les tribunaux du Québec et leurs juges : cour provinciale, cour des sessions de la paix, tribunal de la jeunesse, cour municipale*, Cowansville, Y. Blais, 1987.
- FALARDEAU, Jean-Charles, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », dans : Richard DESROSNIERS (dir.), *Personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 17-35, 1972.

- LINTEAU, Paul-André *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal. 1979 et 1986
- LINTEAU, Paul-André, *Maisonnette, Comment des promoteurs fabriquent une ville*, Montréal, Boréal 1981 Express.
- PIERRE-DESCHÊNES, Claudine, «Santé publique et organisation de la profession médicale au Québec, 1870-1918», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 3 : 355-375.
- ROBERT, Jean-Claude, «Les notables de Montréal au XIX^e siècle», *Histoire sociale / Social History*, 1975 8, 15 : 54-76.
- ROCHER, Guy, *Introduction à la sociologie générale*, Montréal, Hurtubise HMH. 1969
- ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal.
- STONE, Lawrence, «Prosopography», *Daedalus*, 100 : 46-79. 1971
- TASCHEREAU, Sylvic, *Les petits commerçants de l'alimentation et les milieux populaires montréalais, 1920-1940*, Montréal, Université du Québec à Montréal. (Thèse de doctorat, département d'histoire.)
- VEILLEUX, Christine, *Les gens de justice à Québec, 1760-1867*, Québec, Université Laval. (Thèse de doctorat, département d'histoire.)
- YOUNG, Brian J., *Georges-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal Express. 1982